

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a passé et adopté:

Le Règlement n° 294-2022 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 3 000 000 \$ remboursable sur une période de dix ans dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement – Réfection de 3 ponceaux situés au 2^e rang Ouest

Ce Règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 avril 2023.

Le Règlement n° 308-2023 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vue :

- Modifier les dispositions applicables aux usagers de camping autorisés dans la zone 154P;
- Modifier les dispositions applicables aux dérogations et sanctions.

Ce règlement a été approuvé par l'émission d'un certificat par le conseil de la M.R.C. Lac St-Jean-Est portant le numéro 23010-RZ-01-02-2023.

Le Règlement n° 309-2023 modifiant le Règlement de lotissement n° 23-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les dispositions applicables aux dérogations et sanctions.

Le Règlement n° 310-2023 modifiant le Règlement de construction n° 24-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les dispositions applicables aux dérogations et sanctions.

Le Règlement n° 311-2023 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 25-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Modifier les dispositions applicables aux dérogations et sanctions;
- Modifier les dispositions applicables à la tarification des certificats.

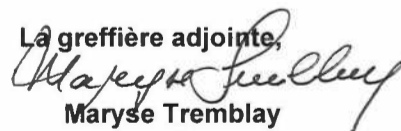
Le Règlement n° 313-2023 concernant l'entente déléguant la compétence pour établir une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de Ville d'Alma

Le Règlement n° 314-2023 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur afin de:

- Modifier les dispositions applicables aux commerces saisonniers de restauration.

Ce règlement a été approuvé par l'émission d'un certificat par le conseil de la M.R.C. Lac St-Jean-Est portant le numéro 23010-RZ-02-02-2023.

Fait à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 26 juin 2023.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 26 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 juin 2023.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay